

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|---------------------|
| ○ Réclamation | contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | adhésion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-659902

104047



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : A2355

Société : RAM

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ABASSI YASSINE

Date de naissance : 21/01/83

Adresse :

Tél. : 0664 95059

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Datila GHAZAL
PEDIATRE
Lot Littoral, Imm 20 - Dar Bouazzaz
Tél: C. 0522 98 33 90
Gsm: 0661 133 298

Cachet du médecin :

Date de consultation : 22/12/2021

Nom et prénom du malade : ABASSI Sofie

Age : 38

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : rhinopharyngite à superinfection

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 16/02/2022

Signature de l'adhérent(e) :

YASSINE



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
721921	CG-Q 300,000			INP : 090671G0
				Dr. Dalia GHAZALI PEDETRIE Lot Litoral, Immeuble Dar Bouazza Tél: 0522 29 08 03 - Casablanca Gsm: 066 139 298

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien et du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie OULD JARRAR 39, Villa Agadir 0803 - Casablanca	22/12/21	273,60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

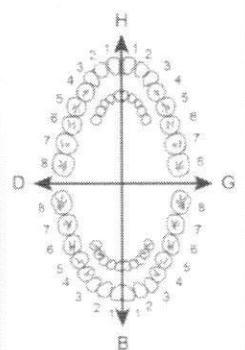
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

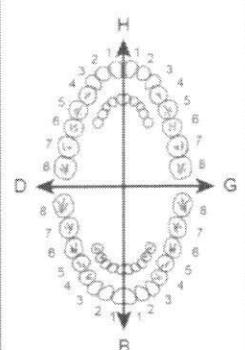
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Dalila GHAZALI
PEDIATRE

Spécialiste des maladies
de l'Enfant et du Nourrisson

Diplômée des Universités de Paris

Ancienne Interne des Hôpitaux de Paris

Lotissement Littoral 2, Immeuble n° 20, 1ère étage
Dar bouazza

Tél. Cabinet : 05 22.98.33.90

Urgences : 06 61.13.32.98

INP : 091067470



الدكتورة دليلة غزالي

إختصاصية في أمراض الطفل والرضيع

خريجة جامعة باريس

طبيب داخلي سابق بمستشفيات باريس

إقامة لطوال 2. عمارة رقم 20

الطريق الأول ، دار بوعزة - الهاتف : 05 22.98.33.90

المستعجلات : 06 61.13.32.98

INP : 091067470

le : 22/12/91

Pharmacie GULAO JAR
Dr. ALACUI HACHIMI Mo
39, Village Pilote Dar Bou
Tél : 0522 29 08 03 - CASABLANCA

EFFIPREJ® 20 mg

PPV 520H40
EXP 07/2024
LOT 16080 10

53,50
Eufau AASSI
Sofia
6a
1) SOLUPREP 5g 90
59,50.
2) ENROWEK 500mg eufau 5'
69,6
28,40.
3) ASPIRETIL 500mg x 31
2x 127,50
+ 4) JOGACINE 500mg x 31
273,60

28,40

LOT: M0207
EXP: AVR 2024
PPV: 127,60 DH

Dr. Dalila GHAZALI
PEDIATRE
Lot Littoral, Immeuble Dar Bouazza
Tel. C. 0522 98 33 90
Gsm: 0661 133 298